



**PROCES  
VERBAL**

**Bureau**

**Communautaire**

Du 04/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 novembre à dix-huit heures, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Paul Oursel à BOURNEVILLE-SAINTE-CROIX, sous la présidence de Sylvain BONENFANT. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du bureau communautaire le mardi 29 octobre 2024.

**Étaient présents,**

Jean AUBOURG, Brigitte BARBETTE, Franck BERTIN, Jacques BINET, Sylvain BONENFANT, Yannick BOUDET, Franck BUCHER, Frédéric CARDON représenté par Christian FAYEL, Laurent DEBEERST, Jérôme DÉBUS, Didier DERLY, Christophe DESCHAMPS, Aline DONNET MOUSSEUX, Jacques DORLÉANS, Daniel DUVAL, Bruno GERMAIN, Joël GRAINVILLE, Franck HAUDRECHY, Christine HOUEL, Dominique LEVASSEUR, Arnaud MAUPOINT, José MAURICE, Sandrine MENNITI, Damien MERCIER, Alain MICHALOT, William MIGNOT, Olivier MORIN, Charly NOEL, Michaël ONO-DIT-BIOT, Bertrand PECOT, Gwendoline PRESLES, Régine SENINCK, Josette SIMON, Bruno SIX, David TAURIN, Damien THIEBAULT, Martine TIHY, Philippe VANHEULE,.

**Pouvoirs :**

Gilbert DOUBET donne pouvoir à Franck BERTIN.

**Absents/excusés :**

Michel DEZELLUS, Laurent DUCHATEAU, Claude GENCE, Mélanie PETIT, Philippe ROMAIN, Alain VIVIEN.

-----  
**ORDRE DU JOUR**

Validation du procès-verbal du bureau du 30 septembre 2024.

**Finances**

1. Attribution de fonds de concours pour les communes de Bourg-Achard, Saint-Denis-Des-Monts et Saint-Pierre-Des-Fleurs

-----  
*M. le Président fait lecture de l'ordre du jour.*

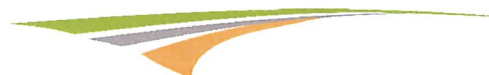
*M. le Président procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. 38 présents, 01 pouvoir et 06 absents/excusés.*

*M. Laurent DEBEERST est désigné secrétaire de séance.*

*M. le Président procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 30/09/2024. Ce dernier est adopté par 39 voix POUR.*

Administration Générale  
666 rue Adolphe Coquelin  
B.P 3  
27310 BOURG ACHARD

02 32 57 95 28  
contact@roumoiseine.fr  
www.roumoiseine.fr



## Finances

### Délibération N° D-B-FI-23-2024 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE BOURG-ACHARD, SAINT-DENIS-DES-MONTS ET SAINT-PIERRE-DES-FLEURS

Délégués :	
En exercice .....	45
Présents : .....	38
Pouvoirs : .....	01
Voix totales : .....	39
Ne prend pas part au vote .....	00
Suffrages exprimés : .....	39
Pour .....	39
Contre : .....	00
Abstention : .....	00
Non votants : .....	00

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Diverses communes ont sollicité la Communauté de communes Roumois Seine dans le cadre du fonds de concours créé par délibération communautaire, en date du 8 juin 2024, en vue de financer des équipements sur leur territoire :

Commune	Montant global du fonds de concours attribué à la commune	Projet communal	Coût total du projet	Plan de financement du projet
Bourg-Achard	52 299,00 €	Aménagement piétonnier chemin guide du Fay	94 064,00 €	<b>Etat :</b> 37 625,60 € (40 %) <b>Fonds de concours CCRS :</b> 37 625,60 € (40 %) <b>Autofinancement :</b> 18 812,80 (20 %)
Bourg-Achard	52 299,00 €	Box à vélos	17 939,00 €	<b>Etat :</b> 7 175,60 € (40 %) <b>Fonds de concours CCRS :</b> 7 175,60 € (40 %) <b>Autofinancement :</b> 3 587,80 € (20 %)
Saint-Denis-des-Monts	9 282 €	Travaux de sécurité sur la RD 438	130 022,80 €	<b>Département :</b> 97 305,40 € (74,84 %) <b>Fonds de concours CCRS :</b> 6 700 € (5,16 %) <b>Autofinancement :</b> 26 017,40 € (20 %)
Saint-Pierre-des-Fleurs	33 327,00 €	Equipements sportifs	8 000 €	<b>Fonds de concours CCRS :</b> 4000 € (50 %) <b>Autofinancement :</b> 4000 € (50 %)

Ces projets répondent aux conditions d'éligibilité définies par le projet de territoire de la Communauté de communes Roumois Seine.

*M. le Président donne la parole à Christine HOUEL pour la présentation de cette délibération.  
Aucune remarque n'est formulée.*

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2016-88 du 16 septembre 2016 portant création de la Communauté de communes Roumois Seine, modifié ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral DCL/BCLI/2023-29 du 29 décembre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes Roumois Seine ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire N°CC/FI/122-2021 en date du 28 juin 2021, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes Roumois Seine ;

**Vu** la délibération N° CC/DG/147-2023 portant élection du président de la Communauté de communes Roumois Seine ;  
**Vu** les délibérations des conseils municipaux des communes de Bourg-Achard (deux demandes), Saint-Denis-des-Monts, Saint-Pierre-des-Fleurs, respectivement en date des 20 juin 2024, 27 août 2024 et 26 septembre 2024 ;  
**Vu** le projet de convention avec les communes de Bourg-Achard (deux conventions), Saint-Denis-des-Monts, Saint-Pierre-des-Fleurs pour l'attribution dudit fonds de concours ;  
**Vu** l'avis favorable de la commission des finances, en date du 22 octobre 2024 ;  
**Considérant** que les dossiers de demande sont complets, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution des fonds de concours ;  
**Considérant** que le montant des fonds de concours demandés par chaque commune n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par les bénéficiaires du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande ;

**Le Bureau communautaire**, après en avoir délibéré,  
Par 39 voix POUR,

- **DÉCIDE** d'attribuer un fonds de concours aux communes de Bourg-Achard (deux demandes), Saint-Denis-des-Monts, Saint-Pierre-des-Fleurs en vue de participer au financement d'équipements sur leur territoire ;
- **APPROUVE** les termes des conventions jointes en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération ainsi que tout acte y afférant.

La séance est levée à 18h25

**Laurent DEBEERST**  
*Secrétaire de séance*



**Sylvain BONENFANT**  
*Président*

